



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 24 JANVIER 2022

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Pierre PLAGNARD, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIÈVRE, M. Nicolas COUR, Mme Lorraine GAY, M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN.

Sont arrivés en cours de séance : M. Sébastien DULERMO (arrivée à 18h04) et Mme Maud LELIÈVRE (arrivée à 18h16).

Est partie en cours de séance : Mme Adeline GUILLEMAIN (départ à 19h16) qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre PLAGNARD.

Madame la Maire ouvre la séance et informe que le Conseil du 9^e arrondissement ne sera pas précédé d'une séance de questions, compte tenu du contexte sanitaire.

DÉLIBÉRATION 09.2022.001 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 24 janvier 2022.

DÉLIBÉRATION 09.2022.002 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 8 NOVEMBRE 2021 ET DU 29 NOVEMBRE 2021.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement du 8 novembre 2021 et du 29 novembre 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Avant de rentrer dans l'ordre du jour du conseil, Madame la Maire informe qu'elle a reçu une demande d'inscription à l'ordre du jour de Mme DUTREUIL et de M. COT d'un vœu arrivé hors délai, après le mardi 18 janvier, relatif à la hausse tarifaire du prix du gaz, suite à la rupture du contrat entre la société E-Pango et la RIVP. Alors, comme le précise l'article 19 du règlement intérieur : « *Tout membre du Conseil du 9^e arrondissement peut présenter des projets de vœux en cours de séance si le vœu n'est pas lié à une délibération de l'ordre du jour. Le Conseil du 9^e, sur proposition de la Maire du 9^e, statue préalablement s'il y a lieu d'en débattre. Le cas échéant, le débat a lieu lors du point relatif aux questions diverses de l'ordre du jour* ».

Madame la Maire met au vote l'étude de ce vœu en fin de conseil. L'inscription du vœu à l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame la Maire expose que le début d'année a été marqué une fois de plus par le contexte sanitaire. Le centre de vaccination a rouvert début décembre, du lundi au dimanche inclus, jusqu'à début février. En tout début d'année, devant l'affluence devant les pharmacies dans les rues du 9^e arrondissement et partout sur le territoire, un centre de dépistage a également ouvert au pied levé. Le contexte est toujours tendu, c'est la raison pour laquelle il a été décidé de ne pas faire de pré-conseil.

Ce début d'année a été marqué par les trois ans de commémoration du 12 janvier 2019, suivi par un Conseil de Paris extraordinaire le 17 janvier afin d'entériner, et c'est un soulagement, la signature d'un accord-cadre d'indemnisation réclamé depuis plusieurs années à la Ville de Paris. Près de trois années de combat qui ont débouché sur ce processus d'indemnisation tant attendu. C'est un soulagement et une page qui se tourne.

Une nouvelle page s'ouvre enfin où les victimes, très nombreuses, vont pouvoir se projeter, réapprendre à vivre et se reconstruire. Les élus n'oublieront jamais le 12 janvier 2019 et Madame la Maire remercie M. Alexis GOVCIYAN pour les mots qu'il a tenus au Conseil de Paris pour rappeler tout le combat mené pour obtenir de haute lutte cet accord d'indemnisation. Il était présent à ses côtés dès les premières minutes de ce drame.

La semaine dernière, et jusqu'en septembre, a débuté un très gros chantier de voirie de la Ville de Paris et de ses concessionnaires sur la portion de la rue de Trévise, entre la rue Bergère et la rue de Montyon, afin de reconsolider totalement le trottoir et la chaussée, et de changer naturellement et urgemment les canalisations de gaz.

Madame la Maire annonce une exposition, jusqu'au 18 février, suggérée par une très belle association franco-italienne, les ateliers de CriBeau, sur « Il était une fois le cinéma ». Elle invite chacun à y aller. Découvrir une nouvelle exposition culturelle fait du bien en ces temps de grisaille et de morosité.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN rappelle qu'en raison de la nouvelle vague épidémique de Covid qui a frappé le pays depuis la fin de l'année dernière, il n'a pas été possible d'organiser ce mois-ci la traditionnelle cérémonie de vœux aux forces de l'ordre à la mairie. Cependant, à défaut de pouvoir se rassembler tous ensemble pour une réception, Madame la Maire s'est rendu ces dernières semaines au commissariat central, à la caserne Blanche de la BSPP et au siège de la police municipale, rue de Liège, pour présenter ses vœux dans le strict respect des gestes barrières, aux fonctionnaires de police, aux pompiers et aux policiers municipaux qui sont en première ligne pour assurer le secours, la protection et la sécurité des habitants du 9^e arrondissement.

À l'occasion de ces déplacements, les élus ont pu faire la connaissance des agents qui forment depuis le 1^{er} janvier la Division territoriale de police municipale et de prévention du 9^e. En effet, depuis le début de l'année, l'arrondissement dispose de sa propre équipe de police municipale, alors que les agents de l'ancienne DPSP devaient partager leur temps et leur travail entre les 8^e, 9^e et 10^e arrondissements. Cette division, dirigée par Mme Isabelle PACINI-DAOUD, est composée pour l'heure de trois brigades de journée qui travaillent en roulement de 7h à 20h et d'une brigade de soirée, dont l'amplitude horaire s'étend de 16h à minuit. À ces effectifs s'ajoutent cinq cadres B, des agents de surveillance des parcs et des mairies, ainsi qu'une cellule administrative et logistique.

Si l'on se réjouit de pouvoir désormais compter sur des agents qui travailleront uniquement dans le 9^e et traiteront en priorité les doléances des riverains et les signalements qui leur seront remontés, il n'en demeure pas moins que cette division souffre d'un criant manque d'effectif. Ainsi, sur les 46 agents formant les brigades de journée et de nuit, seuls 7 d'entre eux sont assermentés policiers municipaux. Par ailleurs, 9 agents, soit près d'un quart des effectifs, ne sont aujourd'hui pas opérationnels, parce qu'ils sont encore en formation ou ont intégré la nouvelle promotion de police municipale, ou sont en arrêt maladie. Dans les mois qui viennent, les élus seront attentifs à faire en sorte que cette division monte en puissance et soit régulièrement abondée en effectifs. À ce propos, Mme Adeline GUILLEMAIN tient à faire savoir que Mme Delphine BÜRKLI a écrit à M. Nicolas NORDMAN pour lui demander que les prochaines attributions de postes de policiers municipaux tiennent compte des spécificités de l'arrondissement, en particulier de la présence de plusieurs sites sensibles, de nombreux établissements scolaires et d'une concentration très dense de débit de boissons.

Par ailleurs, afin de bien coordonner le travail entre les policiers municipaux et la Police nationale, les élus ont pris la décision avec Madame la Maire d'organiser des points sécurité très régulièrement au rythme de deux réunions par mois avec le commissaire central, M. Thibault ANGÉ, et son adjoint, M. Léonard STERN, et la cheffe de la division locale de la DPMP, Mme Isabelle PACINI-DAOUD. Lors de ces réunions, il a été acté que des opérations conjointes entre les deux forces de l'ordre seraient programmées au cours des prochains mois. Elles concerneront la verbalisation des vendeurs à la sauvette, le contrôle de la sécurité routière et toute autre action commune.

Selon les besoins et les demandes des riverains, on pourra mettre en place d'autres missions d'ilotages et de contrôles dans l'arrondissement entre les équipes du commissariat et de la police municipale.

D'autre part, mardi 18 janvier, des élus ont effectué une après-midi de terrain avec un équipage de la Brigade territoriale de contact, la BTC, du commissariat central. Engagés dans un véhicule de police, ils ont eu la chance, avec Madame la Maire, de pouvoir se rendre compte au plus près du travail quotidien effectué par ces policiers qui assurent aujourd'hui la sécurité et la tranquillité des habitants. En fait, une réforme de cette brigade territoriale de contact permet de renforcer leurs effectifs et d'étendre leurs horaires de travail. Donc, tout comme les agents qui sont motivés, les élus sont satisfaits de cette réforme.

Autre sujet important, la mise en place par le commissariat depuis janvier, de trois groupes de partenariats opérationnels dans l'arrondissement couvrant les secteurs sud (Opéra - Chaussée d'Antin - Faubourg Montmartre), nord-ouest (Anvers - Rochechouart - Montholon) et nord-est (Trinité - Blanche - Pigalle - Martyrs). L'objectif de ce dispositif est de nouer des partenariats public-privé avec les bailleurs, l'Éducation nationale, les commerçants ou les directeurs de parking pour être plus efficaces dans la prise en compte des doléances des riverains. Animées par des policiers de terrain qui ont une connaissance précise de la délinquance dans leur secteur, les premières réunions de ces GPO ont eu lieu la semaine dernière en présence de chacun des élus référents de ces quartiers. La Mairie du 9^e sera en pointe pour faire vivre ces groupes de travail et contribuer ainsi à améliorer la sécurité des habitants au contact avec la police.

Enfin, au cours du mois de janvier, Mme Adeline GUILLEMAIN a reçu en mairie plusieurs collectifs de riverains qui se plaignent des nuisances générées par l'activité de certains débits de boissons, notamment des bars de nuit dans la rue Frochot, la rue Victor Massé ou encore dans la rue de Douai. Les élus ont demandé aux forces de l'ordre d'accorder une attention particulière à ces adresses et d'y verbaliser tout tapage, notamment sur la voie publique. Ils ont pris contact avec la Brigade de répression du proxénétisme qui est responsable de la surveillance de ces établissements afin de faire un point d'étape sur la situation du quartier Pigalle. Même si ce secteur festif fait partie intégrante de l'identité culturelle du 9^e, on ne doit pas pour autant laisser s'y développer tapages et nuisances. Les élus resteront mobilisés pour faire en sorte que les habitants puissent dormir et être respectés nuit et jour.

Madame la Maire remercie Mme Adeline GUILLEMAIN pour ce point complet et confirme que les élus resteront très vigilants sur l'évolution des effectifs de la Police nationale. Elle pense que la réforme engagée par M. Thibault ANGÉ va dans le bon sens et que la BTC globalisée doit permettre plus d'agilité, des effectifs renforcés et surtout des horaires étendus qui correspondent un peu plus à la vie et à l'évolution des attentes des habitants de l'arrondissement et des activités, et la police municipale est très attendue. Il faut faire encore preuve d'indulgence puisque les effectifs déjà dotés ne sont pas encore suffisants mais les défis sont immenses et les attentes sont vraiment très fortes.

Madame la Maire se déclare satisfaite d'avoir rencontré vendredi les premiers effectifs de la police municipale, des personnes motivées, encore en sous-effectif, mais qui veulent relever le défi, celui d'assurer la tranquillité des Parisiennes et des Parisiens du 9^e. Donc, il faudra être en effet extrêmement vigilant pour que les conditions de travail soient les plus optimales possibles, avec des horaires étendus qui correspondent à l'évolution du mode de vie des habitants du 9^e.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES commence par un point sur la situation sanitaire qui, ces dernières semaines, a affecté tous les pans de l'économie et de la société et, bien entendu, également la Direction de la propreté et de l'eau de la Ville de Paris et la Division territoriale du 9^e qui est aussi sur le 10^e. Sur Paris, ce sont 260 agents positifs Covid la semaine dernière, c'était 313 la semaine d'avant et sur les cinq ateliers du 9^e arrondissement, on est à peu près à 60 % d'effectif présent sur les deux dernières semaines, les autres étant soit contaminés Covid, soit absents pour les raisons habituelles de tests et autres.

M. Jean-Baptiste GARDES veut profiter de ce conseil d'arrondissement pour remercier les agents de la propreté qui subissent comme tout le monde cette crise sanitaire mais, vu le caractère de leur activité, ils sont encore plus contraints par ces dispositions de sécurité et par ces contaminations. Et comme l'a dit souvent ces dernières années lors de ce conseil Madame la Maire, des ateliers qui sont enterrés dans le 9^e ne sont pas forcément adaptés pour faire circuler l'air et respecter les jauges dans le cadre d'une pandémie. Madame la Maire a eu l'occasion de les remercier lors d'une tournée des ateliers effectuée depuis début janvier, faute de pouvoir recevoir les agents de la DPE à la mairie pour les vœux comme cela est fait habituellement.

Dans ce contexte, la priorité est évidemment donnée à la collecte des ordures le matin puisqu'à Paris, 24 heures sans collecte se transforment rapidement en une problématique qu'on ne peut pas éviter. Ensuite, grâce à des mobilisations via des heures supplémentaires, on assure un nettoyage minimum des rues de l'arrondissement. On s'attend à une stabilisation de cette situation et à une remontée des effectifs dans les prochains jours ou prochaines semaines en phase avec l'actualité sanitaire nationale et parisienne.

S'agissant de la territorialisation qui prend effet à partir de début janvier, Madame l'adjointe à la Maire de Paris, Mme Colombe BROSSEL, en charge de la propreté, avait prévenu qu'au 1^{er} janvier, il n'y aurait pas forcément de « big bang » visible. Effectivement, cette promesse est tenue, mais les échanges entre mairie d'arrondissement et les services de la DPE, que ce soit la division territoriale ou en centralisé, se poursuivent. La feuille de route qui fait l'objet de ces réunions est en train d'être finalisée. Elle devrait donner une visibilité sur les moyens et les nouveaux leviers d'action. On en a exprimé un certain nombre dans cette feuille de route et on attend surtout de voir comment la territorialisation permet de les mettre en œuvre. Une enveloppe, appelée « souplesse » par la DPE, sera créée en plus des moyens de la division territoriale. Son montant sera établi en fonction de critères objectifs et transparents. Elle permettra d'activer un catalogue de prestations déjà effectuées par la DPE ainsi qu'une capacité d'initiative propre des mairies.

Dans ce contexte, Madame la Maire a attiré l'attention de Mme Colombe BROSSEL sur la particularité du 9^e qui est extrêmement dense avec 17 000 entreprises implantées, une zone touristique internationale, une population qui triple en journée et un arrondissement qui ne dort jamais, comme le quartier Pigalle par exemple.

Compte tenu de ces spécificités, les élus seront très vigilants à ce que les ressources tant humaines que financières, qui seront allouées au 9^e arrondissement en 2022 dans le cadre de cette enveloppe et de la territorialisation, soient adaptées aux enjeux de l'arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES termine par deux points qui concernent la propreté et le recyclage dans l'arrondissement.

Le premier point concerne un affaissement de la chaussée sur une portion de l'avenue Trudaine qui empêche les bennes d'effectuer la collecte. Une expertise technique est en cours pour régler ce sujet. Cela a un peu désorganisé la collecte, notamment avec des implications pour les commerçants. Cela amène à souligner une intervention du référent du quartier Anvers - Montholon, c'est une nouveauté en place depuis le début de la territorialisation. En effet, les élus ont à cœur de rajouter de la proximité grâce à ce poste, non pas pour rajouter un échelon à l'organisation déjà en place mais pour qu'il y ait quelqu'un en proximité auprès des commerçants et des riverains. C'est ce que ce référent a fait la semaine dernière en intervenant et en réorganisant la collecte des bacs perturbée.

Le deuxième point est une bonne nouvelle. Au marché d'Anvers, qui a lieu tous les vendredis, un tri des déchets alimentaires (déchets verts, légumes-fruités et carnés) sera accessible par des bacs qui seront mis en place fin février. Ils seront accessibles évidemment pour les commerçants du marché mais également pour les habitants qui souhaitent aller y déposer leurs sachets et leurs poubelles qui seront recyclés avec une collecte spécifique du marché d'Anvers. C'était demandé depuis un certain temps, et à force d'opiniâtreté, fin février, on en a obtenu la mise en place qui est toutefois soumise, d'après la DPE, à la situation sanitaire. Donc, on continue à développer le tri et le recyclage des déchets de l'arrondissement.

Madame la Maire constate que la situation de la propreté depuis plusieurs semaines n'est pas pleinement satisfaisante à cause du contexte sanitaire. Les effectifs sont touchés puisque ce virus déstabilise entièrement la société et les agents de propreté ne sont pas épargnés, ni les services publics en général. Madame la Maire a une pensée pour les écoles où la situation est tendue, pour les professeurs, pour les parents et surtout pour les enfants. La situation est vraiment très compliquée.

Madame la Maire veut saluer Mme Milène GUIGON qui est devenue l'adjointe de M. Sébastien LEPARLIER, avec M. Valentin DUBOIS et M. Ludovic DUCCELLIER, Elle aura en charge des services à la personne. Elle se déclare très heureuse de l'accueillir et invite chacun à prendre contact avec elle pour toute difficulté ou tout renseignement sur les services apportés à la population.

Madame la Maire, à propos du dossier suivant, la communication des conseils de quartier du 9^e, constate que depuis 2020, ce n'est pas simple de réunir les conseils de quartier.

Il faut faire preuve d'une très grande agilité parce les conseils de quartier ont pour vocation de réunir les habitants pour le vivre ensemble et créer du lien. Ils ont fait preuve de beaucoup d'agilité et de créativité.

COMMUNICATION SUR LE BILAN D'ACTIVITÉ 2021 DES CONSEILS DE QUARTIER DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, PAR M. JEAN-PIERRE PLAGNARD, ADJOINT À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

M. Jean-Pierre PLAGNARD présente le bilan 2021. Il commence par de profonds remerciements à l'ensemble des acteurs des cinq conseils de quartier, aux 135 conseillers et aux 30 habitants des listes complémentaires qui participent aux réunions, aux réflexions et aux propositions. Il remercie également ses quatre collègues, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Alexis GOVCIYAN, M. Jean-Baptiste GARDES et M. Nicolas COUR, qui représentent la mairie et apportent des réponses et des perspectives lors de ces réunions. Il remercie aussi les coordinatrices, d'abord Mme Mariella ERIPRET qui a accompagné la Mairie durant les huit premiers mois de l'année avec son énergie et son écoute appréciées de tous, ainsi que Mme Delphine CARON qui est présente et qui a relevé le défi depuis septembre. Et défi est le terme exact car le mois de septembre a été intense. Pouvoir démarrer en septembre a été un véritable défi.

Le détail des actions figure dans un document se trouvant sur la plateforme de la Mairie. Au titre des points majeurs de l'année, M. Jean-Pierre PLAGNARD retient l'épidémie, comme Madame la Maire vient de le souligner, qui a entravé le fonctionnement. Les réunions se sont tenues pour la plupart en téléconférence mais en limitant les capacités d'actions. Il n'y a pas eu de réunions publiques ni de fêtes de quartier, comme le plus souvent au printemps les années précédentes, en dehors d'une animation musicale au square d'Anvers organisée par le conseil de quartier Anvers - Montholon le 8 juillet.

En revanche, le mois de septembre a été somptueux avec trois évènements majeurs, grâce à l'énergie et à l'engagement d'un petit groupe de conseillers. D'abord « Les 100 ans du jazz », initialement prévus en 2020 et reportés d'un an. Cet évènement a été l'occasion de visites guidées, de l'inauguration de la plaque commémorant le jazz hot au 14 rue Chaptal, puis d'un concert ouvert à tous en fin d'après-midi au kiosque à musique du square d'Anvers. Le livret très instructif sur le jazz dans le 9^e et les artistes et les lieux est disponible sur le site de la Mairie. Il cite également la participation aux Journées du patrimoine avec une quantité d'activités, principalement à l'hôtel Thiers, autour d'une exposition d'artisans et de concerts et conférences, notamment un panorama complet durant toute la journée sur la poésie européenne et ses liens avec la nature.

Ensuite, la Fête des jardins où les conseillers, avec les associations de l'arrondissement, ont proposé tout au long de la journée des présentations, conférences et ateliers. Cela a mis en évidence l'importance et l'impact de l'engagement d'habitants bénévoles dans la vie de l'arrondissement. Il remercie pour cela, Lorraine, Annick, Catherine, Christine, Isabelle, Emma, Michel, Daniel, Marc et, bien sûr, Philippe pour son apport irremplaçable lors de la Fête du jazz, et tous les autres qui ont consacré leur temps sans compter.

M. Jean-Pierre PLAGNARD n'oublie pas la mise à jour du Guide des artisans du 9^e, suivie par le Marché de Noël à la Mairie où, durant un week-end entier, les habitants ont pu admirer les savoir-faire, et faire leurs courses de Noël. En parallèle de ces événements, les conseils de quartier ont continué à réfléchir au mieux-vivre dans l'arrondissement, que ce soit par des propositions dans le cadre du programme « Embellir votre quartier » et la révision du PLU bioclimatique ou des projets participatifs. Le détail des activités est résumé dans un document que l'on peut retrouver sur le site de la Mairie. Il remercie tous ceux qui y ont contribué.

Madame la Maire espère une année foisonnante, une année 2022 plus accessible, pour faire venir le plus d'habitants possible. Elle remercie les élus pour leur disponibilité et leur engagement car il faut faire preuve de beaucoup de présence. Elle remercie aussi les conseillers de quartier et veut saluer la qualité du Guide des métiers d'art et saluer officiellement les quatre réalisatrices de ce travail formidable.

Cette communication n'appelle pas de vote.

DÉLIBÉRATION 09.2022.003 (2022.DASCO.1) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (7 451 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (1 935 260 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (76 884 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO annonce une délibération sur les dotations et les subventions complémentaires sur des équipements ou des travaux dans les collèges publics de tout Paris. Pour le 9^e, elles concernent des subventions sur les collèges Jacques Decour, Jules Ferry, Lamartine et Paul Gauguin pour différents matériels ou travaux, que ce soit imprimantes, vidéoprojecteurs ou encore des casiers. Notamment sur les casiers, les élus avaient une attente particulière sur le collège Paul Gauguin, suite à la rénovation de la cour d'école qui est presque achevée. C'était une demande sur le changement des casiers et certainement une étude de réaménagement sur le hall d'entrée du collège qui viendra, il faut l'espérer en 2022 ou 2023.

M. Sébastien DULERMO propose un avis favorable à cette délibération.

Madame la Maire, sur la subvention pour le collège Jacques Decour, veut dire son engagement et son combat pour la restructuration totale de la cité Jacques Decour. Le budget est là : 100 millions d'euros. Il y a eu une réunion le 4 janvier dernier en Zoom avec l'ensemble de la communauté scolaire, les services de la région et la DASCO. Elle veut que les travaux commencent au plus vite. Bien sûr ce sont des travaux d'envergure, Madame la Maire n'en disconvient pas, mais il faut que les travaux soient menés par tranches et obtenir un début de travaux pour début 2023.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.1.

DÉLIBÉRATION 09.2022.004 (2022.DFPE.1) - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT (1 530 236 EUROS), SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT (347 486 EUROS) ET AVENANTS À L'ASSOCIATION UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS - U.D.A.F.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL explique qu'il s'agit d'une subvention globale de fonctionnement pour 11 établissements de l'UDAF et une subvention d'équipement de 347 486 euros pour la crèche multi accueil rue Blanche. Pour rappel, l'UDAF va s'occuper de la Ludomouv qui va s'installer très prochainement.

Madame la Maire précise que la ludothèque Ludomouv, rue Rochambeau, sera ouverte au printemps, le mercredi après-midi et le jeudi après l'école, et tout le week-end.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DFPE.1.

Mme Frédérique DUTREUIL demande ce qu'il en est de la ludothèque, rue Turgot.

Madame la Maire rappelle que, en ce qui concerne la rue Turgot, la Ville n'avait pas voulu suivre l'exécutif sur la location de cet équipement. Ils avaient donné le financement pour cette ludothèque, rue Rochambeau, avec des horaires élargis et la création d'un emploi fixe.

DÉLIBÉRATION 09.2022.005 (2022.DFPE.17) - SUBVENTIONS (313 717 EUROS) - AVEC CONVENTIONS - À 16 ASSOCIATIONS, 1 SCIC ET 1 EPCC POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS PARTAGÉES PARENTS-ENFANTS LE SAMEDI MATIN DANS DES EAPE DE LA VILLE DE PARIS.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL expose que la délibération concerne une subvention, notamment pour les Poussins du Neuf et pour les Samedis matin en famille avec l'association Calliope. Des contes sont lus et animés pour des enfants. Elle s'y est rendue plusieurs fois avec Madame la Maire et c'est assez drôle de voir que les enfants sont fiers de montrer leur crèche à leurs parents qui, d'habitude, ne peuvent pas rentrer.

Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement pour cette subvention de 18 900 euros.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DFPE.17.

DÉLIBÉRATION 09.2022.006 (2022.DVD.7) - PLAN VÉLO 2021-2026. CONVENTIONS AVEC LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS CONCERNANT DIVERS AMÉNAGEMENTS CYCLABLES AU TITRE DU PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN.

Rapporteuse : Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris.

Mme Maud LELIÈVRE expose qu'il s'agit de cinq conventions financières avec la Métropole du Grand Paris. Pour le 9^e, il s'agit de la pérennisation de la piste cyclable provisoire, rue du Havre et rue Tronchet, sur les 8^e et 9^e arrondissements.

Le projet consiste en la création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 4 m de large, partout où c'est possible côté pair des rues du Havre et Tronchet. Cette piste est entièrement réduite à 3 m pour insérer des refuges piétons ainsi que des quais de bus déportés accessibles, et ce projet prévoit de se raccorder avec le carrefour place de la Madeleine.

Mme Maud LELIÈVRE délivre les précisions utiles sur le projet et la façon dont il a été conçu. L'aménagement présenté à l'origine risquait de poser des problèmes de livraison, lycée Condorcet, en particulier entre 6h30 et 8h, et occasionner des risques majeurs pour les livreurs ainsi que des problèmes de surcroît de manutention avec l'impossibilité de se garer, donc de pénibilité au travail. Les élus ont demandé à la Ville une ouverture de 2 m dans le séparateur. On a baissé le trottoir à l'endroit où la barrière est amovible pour permettre la livraison de la cantine du lycée. Elle regrette le fait que ces plans nécessiteraient parfois plus de concertation et peut-être plus d'études d'impact pour éviter de refaire plusieurs fois les travaux ou, en tout cas, de ne pas intégrer toutes les contraintes. Autre remarque : le carrefour avec la rue Saint-Lazare est exclu du projet mais fera l'objet d'un aménagement en lien avec la pérennisation de la piste de la rue d'Amsterdam. Elle le regrette parce que c'est un vrai sujet pour l'aménagement du quartier.

Concernant la rue d'Amsterdam qui a été en partie fermée à la circulation par la Ville, il y a aujourd'hui des dysfonctionnements graves au croisement des rues de Liège et de Moscou, des reports de circulation rue Blanche - rue Moncey et aux abords, et une modification de l'itinéraire des deux lignes de bus sur la rue d'Amsterdam. Cet aménagement a suscité, depuis sa création, des inquiétudes voire des reproches des riverains qui subissent de nombreuses nuisances liées à la pollution et au bruit. L'exécutif n'a pas eu à ce jour de retour des services de la Ville concernant ces propositions. Il lui a même été proposé de faire une réunion publique alors que les problématiques n'avaient pas été abordées tout à fait correctement avec la mairie d'arrondissement. Pour les élus, ces aménagements devraient être traités de façon concertée dans leur ensemble.

Nonobstant ces remarques et en raison notamment de l'urgence d'aménagement et de sécurisation, Mme Maud LELIÈVRE propose de voter en faveur de cette délibération.

Madame la Maire rappelle que la réunion publique s'était déroulée dans le 8^e au mois de novembre et qu'il n'y a pas eu de retour. Il y a pourtant urgence à rétablir les lignes de bus, le 95 en particulier qui ne passe plus rue d'Amsterdam. Il y a vraiment urgence pour les riverains et pour ceux qui doivent accéder à la gare Saint-Lazare.

M. Sébastien DULERMO rapporte que les élus avaient pu se faire l'écho de la demande des riverains lors de la réunion publique et des différents courriers de Madame la Maire envoyés aux adjoints de Mme HIDALGO.

De ce fait, et il remercie les services qui ont étudié les demandes, il est prévu d'avoir un rétablissement des bus à l'angle de la rue d'Amsterdam et de la rue de Londres, avec la création d'un couloir de bus à contresens sur la rue de Londres, côté 8^e, qui permettrait aux bus d'emprunter la rue de Saint-Pétersbourg puis la rue de Londres et reprendre la rue d'Amsterdam au niveau de la gare Saint-Lazare pour récupérer l'arrêt de bus au coin de la gare et de la place de Budapest avec une desserte au plus proche. Cela convient également au Centre médical Europe qui est un gros centre de ce secteur et qui permettra d'être de nouveau accessible en transports en commun, ce qu'il n'est pas aujourd'hui. Madame la Maire pense obtenir satisfaction.

Autre sujet de préoccupation qui n'est pas dans cette délibération, c'est l'aménagement de la rue La Fayette où les travaux devraient commencer en mars, c'est-à-dire dans un peu plus d'un mois. On constate une grosse difficulté sur le carrefour Cadet et La Fayette qui devrait être résolue par la pérennisation de l'aménagement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DVD.7.

DÉLIBÉRATION 09.2022.007 (2022.DAC.90) - SIGNATURE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023 AVEC L'ASSOCIATION INTERNATIONAL VISUAL THEATRE (9^E).

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9^e arrondissement.

M. Nicolas COUR indique que cette délibération concerne la signature de la CPO, la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023, avec l'association International Visual Theatre, institution bien connue du 9^e située dans une impasse, rue Chaptal, et qui a une renommée non seulement nationale, mais aussi internationale.

La crise du Covid a affecté durablement le théâtre obligeant Emmanuelle LABORIT et ses équipes à reporter et, parfois même, à annuler des spectacles qui avaient nécessité des centaines d'heures de travail. Néanmoins, la crise sanitaire a permis à la structure d'accentuer sa réflexion sur le développement de l'offre numérique et notamment des formations à distance.

Aujourd'hui, l'IVT se fixe, en lien avec la Ville et l'État, notamment les services de la DRAC, les objectifs suivants : assurer la vitalité de l'IVT en tant que producteur de théâtre, qui est une de ses activités principales, soutenir, bien entendu, les artistes avec la création et la diffusion d'œuvres dramaturgiques et en langue des signes française, développer la circulation des publics, la formation du spectateur et l'action culturelle en faveur des plus jeunes. C'est un élément très important qui fait que les élus sont très attachés à cette institution du 9^e. C'est également favoriser la place de la culture sourde et paramétrer les moyens pour stabiliser les projets d'ici 2023. L'association se porte bien mais son économie est toujours fragile. Et il faut toujours être vigilant pour qu'elle puisse continuer à développer ses activités.

Pour leur permettre de réaliser ces objectifs, il est proposé de signer cette troisième convention pluriannuelle qui lie la Ville à l'IVT et qui intègre une contribution au financement du fonctionnement de la structure par une subvention dont le montant de référence est de 250 000 euros.

C'est un montant qui sera ajusté et voté chaque année jusqu'en 2023, donc on renouvelle 2021-2023. Pour information, ce montant représente chaque année entre 14 et 15 % du budget prévisionnel de l'association, ce qui reste raisonnable mais un apport néanmoins très important et stratégique pour son développement.

Madame la Maire fait observer que, ce qui contraint beaucoup l'IVT, ce sont les dimensions du bâtiment parce qu'il pourrait organiser beaucoup plus de cours et accueillir beaucoup plus de monde. Elle espère en parler en conseil d'administration car la cité Chaptal est charmante mais, aujourd'hui, il faut « pousser les murs ». On a vu avec la crise sanitaire combien il était difficile de pouvoir accueillir du monde. Il faut arriver à trouver un immeuble plus grand et plus adapté aux besoins du moment. L'exécutif continuera à les accompagner au quotidien au titre de la Ville de Paris et au titre de la Région Île-de-France qui, au regard de la période économique difficile, a relevé sa subvention de 20 %.

Madame la Maire se déclare satisfaite que l'ensemble des institutions puisse aider l'IVT parce qu'il contribue à la démocratisation de la culture sourde. Elle souhaite que cette structure reste dans le 9^e même s'il sera difficile de trouver un espace plus grand.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DAC.90.

Madame la Maire annonce la question orale déposée par l'opposition, par Mme DUTREUIL et M. COT, relative à la création d'une ressourcerie dans le 9^e arrondissement.

QUESTION 09.2022.008 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR M. GUILLAUME COT ET MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE RESSOURCERIE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme Frédérique DUTREUIL expose que la quantité totale de tonnages de déchets est répartie à la hausse suite aux périodes de confinement et couvre-feux (de l'ordre de 5 % en 2021 comparée à 2020). Il y a donc, on le sait, dans tous les cas, urgence à faire beaucoup plus en matière de politique de réduction des déchets.

Les mécanismes de l'économie circulaire et solidaire tendent à réduire certains de ces déchets et répondent aux enjeux climatiques voire de raréfaction des ressources à laquelle on est confronté.

À l'occasion du conseil d'arrondissement qui s'est déroulé le 21 juillet 2020, Madame la Maire avait annoncé, entre autres, qu'une ressourcerie serait créée dans l'arrondissement. À ce titre, elle souhaite savoir où en est le projet et dans quel délai elle sera créée. Il semble à Mme Frédérique DUTREUIL que ce serait du côté de Pigalle.

M. Jean-Baptiste GARDES affirme que les élus de la majorité partagent cette volonté de travailler toujours plus avec les acteurs de l'ESS sur les sujets de réduction des déchets mais également de leur valorisation et de leur recyclage.

Il salue d'ailleurs un des sujets que les élus ont soutenu et qui a fini par aboutir. Ils avaient travaillé avec le GIE Paris commerce pour l'ouverture du Panier d'à côté, un primeur qui travaille en circuit court et qui vient de s'implanter au 90 rue Marguerite de Rochechouart, dans le quartier Anvers - Montholon. Dans le même esprit, les élus travaillent au projet de ressourcerie. Il existe des ressourceries dans d'autres arrondissements. Les élus travaillent notamment avec plusieurs acteurs de l'ESS et ont notamment échangé avec la ressourcerie des Batignolles. La problématique du local et ce qui fait que, pour l'instant, le projet n'a pas encore abouti, c'est le tissu dense du 9^e. On évoquait plus tôt des entreprises et des commerces qui y étaient implantés mais, dès qu'il s'agit de local, cela pose un certain nombre de problèmes que n'ont pas les arrondissements périphériques qui disposent de plus d'espaces. Ce point est en train d'être finalisé.

M. Jean-Baptiste GARDES confirme la volonté de l'exécutif d'avancer sur le projet d'implantation d'une ressourcerie dans le quartier Pigalle qui fait sens avec le projet de recyclage et de réduction des déchets, mais également il crée une opportunité sociale dans un quartier qui est au nord de l'arrondissement, ce qui peut avoir une résonance plus importante que dans d'autres quartiers. Les élus ont pour projet de l'installer dans les locaux où est installée actuellement la Maison des associations. Cela implique de trouver de nouveaux locaux pour la Maison des associations. Cela se met en place. Ils travaillent sur des pistes qui demandent du temps mais qui vont avancer au fur et à mesure de la mandature.

La ressourcerie serait implantée place Pigalle et rue Victor Massé. Le projet avance bien et M. Jean-Baptiste GARDES tient à rassurer sur l'avancée du projet et sur sa détermination à le mettre en place assez rapidement avec des perspectives sur un local, mais cela doit se mettre en place sans pénaliser les autres acteurs qui l'utilisent actuellement.

Pour être plus précise encore, Madame la Maire indique attendre la fin du bail de la Maison des associations en travaillant avec Paris Habitat. Elle en a parlé avec Mme Anouch TORANIAN et elle est très mobilisée avec M. Jean-Pierre PLAGNARD pour trouver des locaux adaptés et accessibles. Toute la difficulté de la Maison des associations, et Madame la Maire l'avait évoqué avec Mme TORANIAN lorsqu'elle a été nommée au début de ce mandat et qu'elle dénonce depuis son élection en 2014, est que ces locaux sont sous-utilisés parce que pas faciles d'accès. Pour une personne handicapée, ce n'est pas facile d'aller dans la salle de réunion mais les locaux côté Victor Massé sont vides, c'est quand même bien dommage.

Quand Madame la Maire a parlé avec les acteurs de la ressourcerie et qu'ils ont visité ces locaux, ils ont été immédiatement intéressés. La localisation et le fait qu'il y ait des sous-sols ne leur posent pas de difficulté pour les entrepôts. Bien sûr, ce n'est pas très grand mais cela permettrait d'avoir cette ressourcerie dans un quartier très dense.

Elle a encore vu Paris Habitat avec M. Jean-Pierre PLAGNARD il y a une semaine et entend faire les choses intelligemment. Elle voudrait aller plus vite mais on essaie de trouver une solution pour la Maison des associations. La directrice de la Maison des associations a maintenant son bureau à la Mairie du 9^e du fait de la territorialisation.

Il faut trouver des salles, des lieux adaptés, surtout de plain-pied, pour permettre à toute personne qui souffre de problèmes d'accessibilité de venir dans les associations. Madame la Maire espère trouver d'ici la fin 2022. Elle ajoute que l'adjoint à la Ville de Paris en charge des ressourceries, M. LETISSIER, est informé notamment depuis le début de ce deuxième mandat.

Mme Frédérique DUTREUIL pense que, l'année dernière, au budget participatif, il y avait eu une proposition de création de ressourcerie dans le 9^e. Elle a été surprise que ce ne soit pas au moins soumis au vote.

Madame la Maire rappelle qu'il faut qu'on trouve le lieu et que le budget participatif, c'est de l'investissement et pas du fonctionnement. On va avoir besoin de crédit de fonctionnement mais la clé, c'est de pouvoir libérer le lieu le plus rapidement possible. Elle ajoute qu'il faut considérer que la Maison des associations doit aussi se renouveler pour répondre le mieux possible à l'évolution des attentes des associations, et admettre que le lieu n'est pas adapté à tout le monde.

Mme Frédérique DUTREUIL a le souvenir, au sujet du local de la Maison des associations, que, sous l'ancienne mandature, Mme Pauline VÉRON s'y était opposée.

Madame la Maire rappelle l'historique de la Maison des associations. Lorsque les élus sont arrivés en 2014, la Maison des associations coûtait, sur l'ESA, 140 000 euros, ce qui est très cher. 140 000 euros de loyer par an. Mais on s'est rendu compte que l'activité n'était pas très importante et l'adjointe de la Ville de Paris en charge de ces questions à l'époque, en bonne intelligence, ne s'était pas opposée à ce qu'on trouve un autre lieu. Après négociations, on est passé à 50 000 euros de loyer, ce qui correspondait plus à ce qu'on devait attendre du loyer d'un espace associatif public.

Mme Frédérique DUTREUIL concède que le local n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Madame la Maire ajoute que les gens ne vont jamais rue Victor Massé et Mme Frédérique DUTREUIL reconnaît que ça pose problème.

Madame la Maire explique que, quand Mme TORANIAN est arrivée, le fil du dialogue a pu être rétabli, elle reconnaît qu'il y a un problème. Le rôle de l'exécutif est de trouver une belle maison des associations parce que, que les choses soient claires, s'il y a eu des fusions de maisons des associations dans Paris, l'exécutif veut garder une maison des associations dans le 9^e, il ne s'agit pas de l'envoyer ailleurs. Il faut trouver un loyer convenable et un lieu adapté à tout le monde avec de bonnes conditions de travail.

La question orale n'est pas soumise au vote.

Madame la Maire annonce un vœu présenté au nom de l'exécutif municipal du 9^e relatif à l'accueil dans le 9^e arrondissement d'une résidence logement étudiant et d'un nouveau campus de l'ESSEC. Ce beau projet été également concerté avec Mme LEMARDELEY et avec l'exécutif de la Ville.

VŒU 09.2022.009 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À L'ACCUEIL DANS LE 9^E D'UNE RÉSIDENCE LOGEMENTS ÉTUDIANTS ET D'UN NOUVEAU CAMPUS DE L'ESSEC.

Mme Maud LELIÈVRE rappelle quelques éléments de contexte. L'ESSEC, établissement d'enseignement supérieur, souhaite implanter un nouveau campus, une pépinière d'entreprises, à l'horizon 2025, et elle a été particulièrement attirée par le quartier du 9^e, notamment en raison de la proximité de la gare Saint-Lazare et de la station Auber qui permettait à l'ESSEC de garder un lieu de proximité avec son campus historique de Cergy.

À l'issue de recherches, l'école a porté son intérêt sur le parking de la rue Jean-Baptiste Pigalle, ce qui correspond également pour les élus à une mutation du quartier avec une baisse de la fréquentation de ce parking. Concrètement, il s'agit de l'installation d'une résidence sociale étudiante en façade, un campus vertical à partie centrale et des espaces de travail entrepreneurial permettant une mixité sociale de proximité entre les étudiants qui viendront, les acteurs locaux et des jeunes créateurs d'entreprise.

Il est également intéressant de souligner que beaucoup d'écoles de management sont actuellement visibles dans Paris sans être des parisiennes et que, sur les trois grandes écoles historiquement appelées parisiennes, seule une d'entre elles est encore présente dans la capitale. Il s'agit d'un intérêt également global pour Paris. Une préemption est exercée par la Ville de Paris. Comme l'a évoqué Madame la Maire, plusieurs réunions, discussions, échanges, négociations ont lieu entre les parties prenantes et l'exécutif souhaite que la Ville de Paris voie l'intérêt de ce projet et revoie sa position en matière de préemption.

M. Arnaud NGATCHA note que le projet n'est pas inintéressant. Néanmoins, il va expliquer pourquoi, après en avoir parlé notamment avec Mme Marie-Christine LEMARDELEY mais aussi avec M. Emmanuel GREGOIRE, il ne soutiendra pas la proposition.

Tout d'abord, la préemption doit être motivée par une programmation et cette programmation a été celle de mettre notamment des logements sociaux dans ce lieu. Par ailleurs, cette préemption est un outil clé de la politique de création de logements sociaux par l'exécutif parisien au profit des Parisiennes et Parisiens. Il est impossible d'utiliser cet outil pour l'implantation d'une école privée puisqu'en l'occurrence, l'ESSEC est une école privée.

Ensuite, il fait observer à Madame la Maire, que le 9^e est un des arrondissements où il y a le moins de logements sociaux puisqu'il est à 7 % environ de logements sociaux là où en moyenne il y a 21,4 % de logements sociaux dans la capitale, et que le revenu médian des habitants du 9^e est un des plus élevés de la Ville de Paris puisqu'en gros, c'est 36 000 euros de revenu médian, là où il est à 28 400 euros dans la capitale. Par essence, l'objectif de la majorité de la Ville de Paris est de promouvoir le logement social. Par définition, ce projet répond à cet objectif.

Il observe que Madame la Maire a fait état de discussions avec les adjoints en charge et le premier adjoint, et veut dire que les responsables de l'ESSEC ont été reçus, il y a quelques semaines, afin de trouver une solution. Il pense que pour le moment, la solution ne plaît pas à l'ESSEC. Néanmoins, les discussions se poursuivent et M. Emmanuel GREGOIRE et Mme Marie-Christine LEMARDELEY reçoivent à nouveau les dirigeants de l'ESSEC en février dans le but de leur trouver un lieu afin que l'école puisse être implantée.

M. Guillaume COT, pour son Groupe, se déclare surpris par ce vœu parce qu'il était d'accord avec une partie des considérants. Il manque effectivement des logements étudiants dans l'arrondissement et il y a là une opportunité. Il lui a semblé que mettre en place des bâtiments de l'ESSEC et un nouveau campus de l'ESSEC à cet endroit-là allait sans doute augmenter la demande de logements dans l'arrondissement et donc diminuer le ratio entre demandes d'étudiants et offres de logements, même avec les 100 logements en question, d'autant qu'en général, l'ESSEC réserve ses logements aux étudiants étrangers. Donc, les étudiants parisiens avec le projet de l'ESSEC auraient peut-être encore plus de mal à trouver des logements dans le 9^e.

Il était aussi surpris parce que, dans l'ensemble, on parle depuis des mois et des années dans ce conseil, et il en est d'accord, des grands objectifs pour l'arrondissement, à savoir celui de la mixité sociale. Le projet de l'ESSEC ne la mènerait pas à bien puisque les classes moyennes sont sous-représentées dans les écoles de commerce, tout comme le projet de végétalisation de l'arrondissement, le projet d'avoir plus de logements sociaux, mais aussi le soutien à l'économie. C'est pourquoi il propose de demander tout cela à la Mairie de Paris avec un vœu alternatif dans lequel il propose de ne pas abandonner le projet de logements sociaux, de s'assurer qu'il y ait une part de végétalisation dans le projet, de s'assurer qu'il y ait une part des logements réservés aux étudiants et, éventuellement, de réserver un pied d'immeuble pour en faire une pépinière à destination des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Il annonce avoir un vœu alternatif au vœu.

VŒU 09.2022.010 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU BÂTIMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX RUE PIGALLE.

Madame la Maire lui fait observer qu'il n'a pas vu le projet de l'ESSEC et du promoteur, car il y a de la végétalisation. Ce qui la séduit dans ce projet, au vu de la détresse des étudiants ces deux dernières années, ce sont les logements sociaux pour les jeunes et pour les jeunes étudiants. Certes, l'ESSEC, dans les 130 logements, va en prendre 20, mais le reste est destiné aux étudiants de fac, d'autres écoles et pour ceux qui en ont besoin. C'est un beau symbole.

C'est pour cette raison qu'elle continue à le pousser parce qu'elle sait les besoins de ceux qui sortent du bac et qui ont besoin de faire leurs études avec peu de ressources. Ce ne sont pas des logements sociaux, ce sont des logements sociaux pour une certaine catégorie de la population et pour des jeunes. Il est vrai que c'est très ciblé mais on n'a pas de résidence étudiante, elles sont souvent dans le 5^e.

C'est la raison pour laquelle, à partir du moment où l'ESSEC souhaite être à côté de la gare Saint-Lazare pour être à proximité et en ligne directe avec Cergy Pontoise, ce lieu est adapté. Madame la Maire juge comme un beau symbole le fait que ce soit les jeunes, l'innovation et l'avenir qui puissent être présents de ce côté. Les discussions continuent, y compris avec Paris Habitat, avec l'établissement public foncier d'Île-de-France quand il s'est porté acquéreur de ce bâtiment.

Madame la Maire indique à M. Guillaume COT, s'il le souhaite, que ceux qui ont présenté ce projet, et qui l'ont présenté également à Mme LEMARDELEY et à M. Emmanuel GREGOIRE, sont tout à fait disposés à le lui présenter également, avec la végétalisation et les logements.

M. Arnaud NGATCHA confirme qu'il n'est pas contre le projet en soi qui est très bon et que la Mairie de Paris soutient, mais indique qu'ils ne le soutiennent pas dans le 9^e pour les raisons de logements sociaux dans le 9^e arrondissement qu'il a exposées.

Madame la Maire a l'impression qu'il y a sous-jacente une considération politique à ne pas soutenir ce projet dans le 9^e et à essayer de le reporter ailleurs. C'est la raison pour laquelle elle le rend public ce soir parce qu'il y a du logement social pour une catégorie qui s'appelle « les étudiants » qu'elle voit dans le plus grand dénuement.

Elle ne tolère pas qu'on lui fasse le procès de ne pas faire de logement social. Le logement social, ce sont aussi des résidences pour personnes âgées et des résidences étudiantes.

M. Arnaud NGATCHA voulait rappeler les catégories sociales qui habitent dans le 9^e arrondissement et dire qu'il y a une politique de logement social qui est menée. Jusqu'à preuve du contraire, une majorité a été élue par les Parisiens et les Parisiennes, il est normal qu'elle applique un programme.

M. Pierre MAURIN pense qu'il y a des enjeux de compétitivité et d'attractivité très forts dans Paris aujourd'hui. C'est une grande école de management, l'une des meilleures écoles de management du monde, car les Français sont très bien classés en matière d'école de management, qui, aujourd'hui, renouvellent leur recrutement, mettent en place de l'apprentissage et de nouveaux critères dans la sélection des élèves. Il trouve que c'est un symbole fort d'attractivité dans le 9^e arrondissement.

Le 9^e arrondissement est un arrondissement où est né le commerce moderne. C'est un arrondissement où il y a beaucoup de startups et aujourd'hui on va se priver de l'ESSEC, on va se priver d'une vitrine mondiale ? Il comprend bien les contraintes en matière de logement social mais il y a là des logements étudiants qui sont proposés. C'est une forme de logement social aussi avec en plus des critères économiques.

Madame la Maire fait observer que ces logements sont gérés par le bailleur social qui s'appelle Paris Habitat et que ce n'est pas l'ESSEC qui gère les logements étudiants.

M. Pierre MAURIN observe que cela va donner encore plus d'attractivité à l'arrondissement, permettre de créer encore plus d'emplois et permettre à des entreprises de s'installer. On a aussi des enjeux importants dans Paris et il ne faut pas que les emplois partent ailleurs que dans le centre de Paris.

Aujourd'hui, avec toute la révolution du télétravail, un certain nombre d'entreprises revoient leurs bureaux, pratiquent du flex office et d'autres choses. Si l'ESSEC arrive, il faut applaudir. Des amis de M. Pierre MAURIN qui sont à la Commission enseignement supérieur du Conseil régional lui ont dit qu'ils étaient prêts à aider pour le financement. Aujourd'hui, c'est un projet qui fait l'unanimité. L'ESSEC est une des meilleures écoles du monde. Il ne comprendrait pas qu'on se prive d'une telle vitrine mondiale.

Madame la Maire le remercie pour son soutien.

M. Arnaud NGATCHA reprend que la municipalité n'a pas dit que l'ESSEC ne serait pas implantée dans Paris et qu'il n'y avait pas la volonté que cette école existe dans Paris.

M. Pierre MAURIN insiste pour que ce soit dans le 9^e qu'elle soit implantée.

M. Arnaud NGATCHA lui répond que s'il a son avis, il veut qu'on respecte le sien.

M. Sébastien DULERMO, sur le nombre de logements sociaux dans le 9^e, veut rappeler que ce projet a fait l'objet de diverses études, lors de la dernière mandature, par les services techniques de la Ville et la Direction de l'urbanisme. Ce projet a fait l'objet de rapports qui montraient qu'il était très compliqué de réaliser du logement sur cette parcelle et notamment des logements de grande taille. C'est pour cela que différents projets ont été abandonnés par différents promoteurs.

Effectivement, le logement étudiant, qui est souvent du logement de petite taille, est plutôt adapté à cette parcelle. L'exécutif est favorable au logement dans le 9^e mais, en l'occurrence, cet immeuble ne pouvait pas faire l'objet d'une création de nombreux logements et notamment de grande taille.

Madame la Maire confirme que trois projets depuis ces trois dernières années ont été retoqués pour des questions techniques.

Mme Maud LELIÈVRE rappelle que l'ESSEC est un établissement d'enseignement supérieur d'intérêt général qui a été à nouveau reconnu en 2017, c'est important de le préciser. Il a vocation à former les jeunes à une politique d'intégration sociale : 30 % d'apprentis dans ses programmes majeurs, 1 000 apprentis à la rentrée 2021 (chiffres officiels) et 24 % d'étudiants boursiers. Ce n'est pas forcément la version qui a été présentée.

Sur l'ensemble des autres remarques, effectivement, on prend un risque certain en voulant pousser l'ESSEC à faire un choix qui n'est pas le sien et qui ne correspond pas à son développement et à ses besoins notamment de raccordement vers son campus d'origine. C'est prendre le risque que l'ESSEC n'arrive pas du tout à Paris, ce qui serait dommage pour les raisons énoncées dans le cadre du débat.

Madame la Maire précise que c'est la réponse faite à l'Hôtel de Ville de Paris : ils resteraient à la Défense.

M. Arnaud NGATCHA ironise : « Vous connaissez déjà la réponse qu'ils vont donner à la réunion qu'ils ont avec Emmanuel GREGOIRE. Bravo ! ».

Madame la Maire veut éviter de polémiquer et faire de la politique politicienne. De toute façon, on a compris que l'ESSEC doit aller partout dans Paris sauf dans le 9^e, comme par hasard. Elle n'est pas dupe. Elle sait que l'ESSEC doit partir de la Défense en 2025. Elle a jeté son dévolu sur ce projet qui paraît un projet équilibré avec 130 logements sociaux dédiés aux étudiants. C'est une opportunité extraordinaire pour ce quartier d'avoir des jeunes et d'avoir de l'attractivité. Donc, ces personnes resteront à la Défense.

Madame la Maire sait qu'il y a des tractations pour trouver un accord entre l'établissement public foncier d'Île-de-France, Paris Habitat et la Ville de Paris en bonne intelligence, pour que ce soit à la fois un projet végétalisé et un projet qui réponde à du logement social et qui soit tourné vers l'éducation et vers l'avenir.

Madame la Maire met au vote le vœu de l'opposition qui répond au projet initial et propose donc d'y émettre un avis défavorable et engage les élus à voter le vœu de l'exécutif municipal du 9^e qui est plus complet.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Guillaume Cot, Conseiller du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 11 voix contre et 3 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Considérant la vente en cours du terrain sur lequel a été bâti un parking automobile en hauteur rue Jean-Baptiste Pigalle et sur lequel la Ville a fait usage de son droit de préemption ;

Considérant la forte baisse de fréquentation de ce parking par les riverains ;

Considérant le manque général de logements étudiants à Paris et l'absence en particulier de résidence logements pour étudiants dans le 9^e arrondissement ;

Considérant la nécessité à Paris en général, et dans le 9^e arrondissement en particulier, d'assurer la mixité sociale, notamment en déployant une offre de logements sociaux plus importante ;

Considérant la faible couverture végétale du 9^e arrondissement ;

Considérant la nécessité pour les entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire d'être soutenues, en raison des externalités positives apportées par le secteur ;

Le Conseil d'arrondissement du 9^e émet le vœu que la Maire de Paris :

- **s'assure de la construction de logements sociaux à l'emplacement de l'ancien parking de la rue Pigalle ;**
- **s'assure qu'une part de la parcelle servira à augmenter la couverture végétale de l'arrondissement, notamment par une désartificialisation d'une partie des sols ;**
- **s'assure qu'une part des logements soit à destination d'étudiants ;**
- **réserve le pied d'immeuble pour la mise en place d'une pépinière d'entreprises de l'économie sociale et solidaire.**

Madame la Maire met au vote le vœu présenté par Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9^e.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 voix contre (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Considérant la vente en cours du terrain sur lequel a été bâti un parking automobile en hauteur rue Jean-Baptiste Pigalle et sur lequel la Ville a fait usage de son droit de préemption ;

Considérant la forte baisse de fréquentation de ce parking par les riverains ;

Considérant le manque général de logements étudiants à Paris et l'absence en particulier de résidence logements pour étudiants dans le 9^e arrondissement ;

Considérant le souhait de l'ESSEC d'implanter un nouveau campus et une pépinière d'entreprises dans Paris à l'horizon 2025 et notamment à proximité de la gare Saint-Lazare et de la station Auber afin de garder le lien avec son campus historique de Cergy ;

Considérant qu'après 18 mois de recherche dans Paris, le choix de l'ESSEC, en partenariat avec Batipart, s'est porté sur la parcelle actuellement occupée par un parking rue Jean-Baptiste Pigalle afin d'en assurer la parfaite mutation en lien avec les aspirations des Parisiens ;

Considérant que ce choix géographique - et le projet correspondant - est le seul ayant suscité l'adhésion unanime des membres du groupe ESSEC ;

Considérant que sur cette parcelle, les porteurs de projet ont estimé pouvoir réaliser 8000 m² d'espaces « école », 1500 m² d'espaces « Association des diplômés » et 3500 m² de résidence sociale étudiante ;

Considérant que ce projet ne nécessite aucun financement et n'entraîne aucune conséquence financière pour la Ville de Paris, tout en s'inscrivant dans des objectifs positifs : mixité sociale, enseignement supérieur, emplois, création d'entreprises, aménagement du site selon les dernières normes en vigueur ;

Considérant que ce projet permettrait, entre autres atouts, d'attirer un nombre croissant d'étudiants internationaux de très haut niveau ;

Considérant les dossiers ambitieux qui ont été présentés récemment par les porteurs de projet aux adjoints à la Maire de Paris en charge de l'enseignement supérieur et de l'urbanisme ;

Considérant que ces derniers ont indiqué ne pas pouvoir soutenir ce projet à cet emplacement compte tenu des engagements pris sous l'ancienne mandature par les adjoints à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme et du logement, de faire sur ce site un ensemble uniquement de logements ;

Considérant que le projet de l'ESSEC prévoit justement également la construction de plus de 100 logements neufs étudiants en plus d'un nouveau campus ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- revoit sa position sur ce site afin de ne pas freiner l'arrivée sur Paris de cet ambitieux projet qui pourrait dès lors ne pas se faire ou se faire en dehors de Paris.***

Madame la Maire ne comprend pas le vote de M. NGATCHA qui vote pour les résidences logements étudiant, mais qui ne vote pas le vœu de l'exécutif.

Madame la Maire passe au vœu relatif aux questions d'énergie inscrit à l'ordre du jour du conseil. C'est un vrai sujet et c'est la raison pour laquelle elle a accepté de l'aborder, c'est une vraie préoccupation partagée.

VŒU 09.2022.011 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR GUILLAUME COT ET FRÉDÉRIQUE DUTREUIL POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIF À LA HAUSSE TARIFAIRE DU PRIX DU GAZ SUITE À LA RUPTURE DE CONTRAT ENTRE LA SOCIÉTÉ E-PANGO ET LA RIVP.

Mme Frédérique DUTREUIL la remercie et rappelle qu'en 2020 un contrat a été conclu après une procédure de mise en concurrence entre la Régie immobilière de la Ville de Paris, la RIVP, et la société E-Pango concernant la fourniture de gaz pour les chaufferies collectives à prix fixe en 2021 et en 2022.

Compte tenu de la forte inflation du prix du gaz en 2021, s'expliquant notamment par la hausse importante de la demande énergétique du fait de la reprise de l'activité économique mondiale, la société E-Pango a signifié à la RIVP en octobre 2021 ne plus vouloir prendre à sa charge l'augmentation des prix du gaz et ainsi vouloir rompre les termes du contrat la liant à la RIVP en ce qui concerne le maintien du prix fixe du gaz, ce qui a conduit la RIVP à fermement contester cette position et à résilier le contrat pour faute.

Considérant que dans le cadre réglementaire et législatif qui empêche la RIVP de prendre elle-même à sa charge l'augmentation du prix du gaz au motif que les bailleurs sont tenus de répercuter les charges auprès des locataires, l'ensemble des locataires étant soumis à cette augmentation de gaz, les locataires de la RIVP ont été informés, courant janvier, qu'une hausse de leurs charges d'en moyenne 40 euros supplémentaires par mois allait être à leur charge.

Mme Frédérique DUTREUIL et son groupe considèrent que la décision d'E-Pango assumée par la présidente de son conseil d'administration, Anne LAUVERGEON, de ne pas respecter ses propres engagements contractuels, est une position inadmissible, et cela, d'autant plus, du fait des conséquences importantes, des conséquences financières notamment, sur les locataires et en particulier sur les plus modestes.

Ils considèrent qu'on ne peut pas laisser de tels comportements. Les fournisseurs d'énergie mettent en difficulté les locataires et contribuent à accroître la précarité énergétique que vivent de nombreuses personnes dans des logements mal isolés et parfois vétustes. Mme Frédérique DUTREUIL précise, ce qui n'est pas dans le vœu, que, pour l'instant, ça se passe avec certains bailleurs sociaux, mais les syndicats de copropriété où il y a ce genre de dispositif énergétique risquent également demain de se retrouver dans une situation similaire.

Ils prennent en considération le plan de lutte contre la précarité énergétique, voté au Conseil de Paris en novembre 2021, qui prévoit un fonds de 1 000 à 1 500 euros par ménage pour les aider aux financements de petits travaux.

Ils considèrent qu'il y a eu également le vote d'un budget en hausse porté notamment par les écologistes pour la rénovation énergétique des bâtiments du parc privé et pour des aides d'urgence dédiées à la précarité énergétique octroyées par le CASVP.

Les écologistes appellent à faire de la lutte contre la précarité énergétique un enjeu prioritaire de l'action publique parisienne, à la fois pour résorber les inégalités sociales et aussi pour contribuer à réduire notre impact sur le climat. En effet, il est crucial de mener une politique ambitieuse en matière de politique énergétique en réduisant fortement les consommations d'énergie. Ça passe d'abord par une réduction, en particulier des énergies fossiles desquelles le gaz naturel fait partie et dont le modèle n'est aujourd'hui plus soutenable. Il est cher et il pollue.

À ce titre, il est selon eux insensé de la part du chef de l'État de vouloir inscrire dans le cadre de la taxonomie européenne le gaz naturel, particulièrement nocif pour le climat car fortement émetteur de gaz à effet de serre, dans la classification des énergies propres. On considère également qu'il est urgent d'établir une véritable stratégie nationale pour faire face à l'explosion des prix de l'énergie qui, au final, touche chacun de nous, d'investir massivement et pendant dix années à hauteur de 10 milliards pour la rénovation énergétique, de mettre en place un chèque énergie de 400 euros, de fixer un reste à charge zéro pour les familles les plus modestes et de soutenir à hauteur de 10 milliards d'euros les innovations et le développement des énergies renouvelables.

En conséquence, ils proposent que la Ville de Paris, concernant le comportement de cette entreprise, condamne fermement la société en question pour ses agissements qui peuvent l'assimiler à un véritable fournisseur voyou, que la Ville de Paris appelle la RIVP à prendre toutes les mesures possibles pour obtenir de la part de cette société une compensation pour rupture abusive du contrat, que la Ville de Paris demande à la RIVP de s'engager à reverser l'intégralité de cette compensation aux locataires, que les locataires soient également incités et accompagnés à demander une aide auprès du FSL énergie Plan climat accélération rénovation et que la Ville de Paris rappelle au gouvernement la nécessité d'engager plus massivement des actions pour la transition vers des énergies propres au niveau national et exhorte les décideurs nationaux et européens à ne pas considérer le gaz naturel comme une énergie propre.

Mme Frédérique DUTREUIL ajoute qu'elle parle au niveau européen parce qu'en réalité, la taxation des prix de l'énergie, ce sont des directives de l'Union européenne et notamment la directive de 2019, c'est pour cela qu'on renvoie dans un cadre municipal également à l'échelle européenne.

Madame la Maire laisse M. Jean-Pierre PLAGNARD en charge des questions d'habitat, de logement et d'énergie, répondre.

M. Jean-Pierre PLAGNARD veut apporter quelques points d'éclairage. Le premier point sur lequel il voudrait revenir est le choix étonnant du fournisseur pour réaliser ce contrat.

On sait tous que le gaz est une des matières premières dont le prix est aussi volatile que la matière. Donc, le prix du gaz naturel se chiffre en BTU, British Thermal Unit, qui est la valeur internationale. Pour rappel, le 28 juin 2020, il était à 1,50 \$. Ensuite, il montait à 6,49 \$ le 27 octobre 2021. Ensuite, il est redescendu à 4,20 \$ le 11 janvier 2022. Autrement dit, il a fait 330 % d'augmentation en 16 mois, suivie par une baisse de 35 % en deux mois et demi.

Pour affronter ce type d'enjeux, le Code des marchés publics demande de travailler avec des entreprises ayant des références, de l'expérience et capables d'absorber des pertes. Or, l'entreprise retenue a été fondée il y a six ans. Elle dispose d'un capital social d'un demi-million d'euros.

Son offre de contrat de gaz avait été lancée en² 2020 et, au moment de la fin de cette activité, début novembre 2021, à peu près un an après le démarrage de cette activité, elle avait moins de 15 clients, dont les installations publiques des villes de Montauban et de Six-Fours-les-Plages, ainsi que le bailleur social Touraine Logement qui gère 6 350 logements.

Donc, la question est : est-il prudent, lorsque l'on gère 63 463 logements et que l'on souhaite bénéficier de prix fixe, de choisir un tel fournisseur ? À noter que le contrat n'est pas connu, notamment les clauses de force majeure. Il faut donc vérifier si la RIVP n'a pas laissé la possibilité de sortir du contrat en cas de variation des prix trop brutale.

La première question porte sur le choix du fournisseur. Généralement, quand on fait un contrat, on essaye d'avoir un contractant qui tienne la route. La question est : ont-ils fait le bon choix ?

Le deuxième point concerne les causes d'augmentation des prix. Malheureusement, c'est moins à chercher du côté de la reprise économique que de la stratégie russe qui, normalement, assure entre 35 et 40 % de l'approvisionnement européen et qui a décidé, à l'automne 21, de baisser de 13 à 11 milliards de mètres cubes ses livraisons, celles-ci devant s'élever à 8 milliards de mètres cubes en janvier. Ils ont donc diminué de quasiment 40 % leurs livraisons, alors que ce sont les premiers fournisseurs de l'Europe. Cette baisse brutale est difficilement compensable à court terme par des livraisons provenant d'autres pays.

Le point suivant est de dire que la taxonomie est un mot peu utilisé dans la langue courante, c'est un synonyme de classification. L'objet de la taxonomie à l'échelle de l'Europe est de définir que les investissements peuvent entrer dans les critères de la finance verte et ainsi bénéficier de financements privés à finalité durable et certaines subventions. L'intégration du gaz dans ce label l'explique aisément.

De toutes les énergies carbonées, le gaz est celui qui produit le moins de CO₂ selon les chiffres de la DEVE. Une centrale nucléaire produit 6 g de CO₂ électrique par kilowattheures. L'éolien, c'est 10 g, l'hydroélectrique, c'est 10 g, ce sont les énergies propres. On monte avec le gaz naturel à 443 g de CO₂, ce qui est beaucoup plus que les précédents. Mais si on regarde le pétrole lourd, on est à 778 g, donc 76 % de plus que le gaz et sur la centrale à charbon on monte à 1,58 kg, ce qui est 139 % de plus par rapport au gaz. Or, l'électricité européenne est encore produite à hauteur de 20 % par du charbon en Allemagne, en Pologne et autres. Connaissant le temps nécessaire pour varier significativement les productions d'énergies propres, le gaz est perçu comme une énergie de transition pour arrêter au plus vite la consommation de charbon. Il faut rappeler qu'une centrale à gaz ne sera intégrée à la taxonomie que si elle remplace une centrale fossile. Donc, ce n'est pas l'ensemble du gaz qui va rentrer dans la taxonomie, ce sont uniquement les centrales à gaz qui vont remplacer des centrales fossiles plus polluantes. Elles émettent moins de 270 g de CO₂ ce qui est significativement meilleur que ce qui se passe aujourd'hui, à savoir 443 g alors que l'objectif européen est de 270 g de CO₂ par kilowattheures.

Pour M. Jean-Pierre PLAGNARD, cela n'a rien d'insensé mais cela doit aider significativement la diminution du gaz à effet de serre qui est pour tous un objectif majeur.

Le dernier point consiste à saisir cette occasion pour rappeler l'effort de la Mairie du 9^e à travailler à l'isolation thermique des bâtiments du parc privé. Une réunion en mairie a été co-organisée le 9 décembre 2021 avec l'Agence parisienne du climat du 9^e et avec les syndics gérant les immeubles dans le 9^e, invités par Mme BÜRKLI, par courrier du 22 novembre, pour leur expliquer dans le détail les enjeux, le déroulé des opérations, les aides dont ils disposent et l'assistance que la Mairie peut leur apporter. Cette première réunion sera suivie par d'autres réunions. D'autres formats sont aussi déployés, comme une réunion publique en préparation à l'initiative de Mme Hélène D' AUDIFFRET qui est à la fois membre du conseil de quartier Pigalle - Martyrs et de l'association Solidarité nouvelle pour le logement.

Madame la Maire remercie M. Jean-Pierre PLAGNARD et constate que globalement l'exécutif est d'accord avec la philosophie de ce vœu tout en précisant qu'il pourrait le voter si un certain nombre de changements dans les considérants pouvaient être apportés.

M. Pierre MAURIN se déclare surpris par les critères qui ont guidé le choix de cet opérateur. Cet opérateur réalise aujourd'hui un tiers de son activité en gaz et deux tiers de son activité en électricité. Cet opérateur n'est pas un producteur, il achète et revend. Il trouve que c'est assez risqué lorsqu'on est un organisme comme la RIVP de prendre un opérateur qui a été créé il y a relativement peu d'années. Apparemment, il est entré en bourse et a une politique commerciale agressive. Quels ont été les critères de choix ? Pourquoi est-ce qu'on prend un opérateur qui n'est pas vraiment pérenne puisque créé il y a peu d'années ? C'est le premier point.

M. Pierre MAURIN n'a pas envie de se conduire en procureur, il n'a pas envie de condamner un opérateur. En revanche, demander une compensation paraît tout à fait justifié. Mais sur quels critères va être demandée cette compensation ? Parce qu'on obtient la compensation, ensuite on dédommage les locataires, mais sur quels critères ? Critères sur la base du loyer, de leurs revenus ? Ils touchent aussi d'autres aides ? Quels sont les critères qui vont permettre de dédommager les locataires ? Même si sur le principe, il est d'accord à ce qu'il y ait une action en justice de la part de la RIVP vis-à-vis de cet opérateur pour d'obtenir une compensation, il se demande derrière comment dédommager les locataires.

Concernant les sujets de taxonomie européenne, M. Pierre MAURIN trouve que cela déborde le sujet d'un conseil d'arrondissement. Ces sujets-là sont effectivement complexes. Le nucléaire et le gaz sont des énergies de transition dans la taxonomie européenne. Ils n'ont pas été considérés comme énergie verte mais ce sont plus des énergies de transition qui doivent permettre, à un moment donné, de pouvoir se fixer comme objectif le pacte vert européen et un objectif zéro carbone à l'horizon 2050.

Il s'abstiendra sur ce vœu même s'il est favorable à une demande de compensation et que cette compensation, si elle est obtenue, soit reversée aux locataires.

M. Arnaud NGATCHA expose qu'il a fait évidemment le point avec M. David BELLIARD, président de la RIVP. C'était la personne la plus adéquate pour répondre à ce vœu. Il rejoint la position de M. Pierre MAURIN. Il ne va pas rentrer dans les questions liées à la taxinomie européenne et aux enjeux géopolitiques.

On est dans un conseil d'arrondissement et il pense qu'il faut rester au niveau concret des habitants de Paris.

Après avoir fait ce point avec M. David BELLIARD, face à ce comportement, il ne va pas revenir sur le pourquoi du choix car, n'ayant pas été élu à ce moment-là, il n'en connaît pas les dessous. Mais face au comportement que tout le monde dénonce parce que le comportement de ce fournisseur est très choquant et scandaleux, et suite aux préjudices sérieux qu'il représente, la RIVP a donc engagé une procédure contre le fournisseur défaillant avec objectif d'obtenir une indemnisation qui sera bien évidemment rétrocédée aux locataires lésés. Il convient donc, avant toute chose, d'insister sur la responsabilité du fournisseur de gaz ayant rompu unilatéralement le marché et mettant en difficulté la RIVP et les locataires.

Précision importante, cette nouvelle ne concerne pas tous les locataires du parc social ni tous les locataires de la RIVP mais bien les seuls habitants des logements RIVP qui étaient concernés par ce marché. Dans le 9^e arrondissement, cela représente un peu plus de 140 locataires répartis aux adresses suivantes : 10 rue Viollet-le-Duc : 14 locataires, 13-15 rue Bleue : 20 locataires, 35 rue Bergère : 12 locataires, 46 rue Laffitte : 14 locataires, 26 rue Chaptal : 17 locataires et 69 bis rue de Dunkerque : 66 locataires.

Il est à noter que les locataires concernés ont été destinataires d'un courrier d'information de la RIVP et que les représentants des locataires ont été associés tout au long de la démarche. En complément des actions menées par la RIVP, M. Arnaud NGATCHA souhaite souligner l'action de la Ville de Paris et des bailleurs sociaux pour venir en aide aux locataires en fragilité par l'augmentation globale des prix de l'énergie et en soutien au pouvoir d'achat des ménages. Cette mobilisation s'est traduite par une contribution revue à la hausse pour le fonds de solidarité logement de la part de la Ville comme des bailleurs sociaux, permettant de venir en aide aux locataires qui auraient des difficultés. Enfin, les bailleurs sociaux ont également renforcé leur accompagnement social à destination des locataires concernés.

M. Arnaud NGATCHA a répondu avec les éléments que le cabinet de M. David BELLIARD avait fournis. Il soutiendra le vœu de M. COT et de Mme DUTREUIL mais les mesures prises par le président de la RIVP, qui se trouve être dans le même groupe politique que ses amis de l'opposition, répondent déjà en partie au vœu qu'ils formulent.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique que c'est aussi le sens de ses propos car il est choquant de voir que des gens avec des budgets modestes vont payer les frais de ce mauvais accord qui n'aurait jamais dû exister tel qu'il a été, ce qu'a également souligné M. MAURIN. Comme on l'a indiqué, le gaz naturel est dans la taxonomie européenne et uniquement dans les cas où le gaz a remplacé le charbon qui est, comme on l'a vu, infiniment plus polluant que le gaz.

Mme DUTREUIL indique que l'objectif de ce vœu n'était pas de discuter pour savoir si on a choisi le bon fournisseur ou pas. Les faits sont là, ce fournisseur a été choisi.

Elle rappelle que c'est Mme Anne LAUVERGEON qui est présidente du conseil d'administration, qu'elle a une certaine notoriété, une réputation et qu'elle a été l'une des premières femmes à gérer une entreprise du CAC 40 qui est dans l'énergie. C'est son champ de compétence. Mais l'objectif n'était pas là. Elle n'a pas abordé la question du nucléaire, il n'était pas question de comparer les énergies. Effectivement, la taxonomie était mentionnée, le gaz en fait partie, mais on n'est pas rentrés dans le débat nucléaire ou celui de savoir quelle est l'énergie la plus polluante. Ce n'était pas l'objectif.

Madame la Maire propose de couper la dernière phrase et de terminer « *Rappelle au gouvernement la nécessité d'engager beaucoup plus massivement des actions pour la transition vers des énergies propres au niveau national* ».

Mme DUTREUIL donne son accord.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est amendé par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant le contrat conclu en 2020, après une procédure de mise en concurrence, entre la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et la société E-Pango concernant la fourniture de gaz pour les chaufferies collectives à prix fixe en 2021 et 2022 ;

Considérant la forte inflation du prix du gaz en 2021, s'expliquant notamment par la hausse importante de la demande énergétique du fait de la reprise de l'activité économique mondiale ;

Considérant que la société E-Pango a signifié à la RIVP en octobre 2021, ne plus vouloir prendre à sa charge l'augmentation des prix du gaz et ainsi vouloir rompre les termes du contrat la liant à la RIVP en ce qui concerne le maintien d'un prix fixe du gaz, ce qui a conduit la RIVP à fermement contester cette position et à résilier le contrat pour faute ;

Considérant le cadre réglementaire et législatif qui empêche la RIVP de prendre elle-même à sa charge l'augmentation des prix du gaz, au motif que les bailleurs sont tenus de répercuter les charges auprès des locataires ;

Considérant le courrier reçu au début du mois de janvier 2022 par les locataires de la RIVP, leur indiquant une hausse de leurs charges d'énergie, d'en moyenne 40 euros supplémentaires par mois ;

Considérant que la décision d'E-Pango assumée par la présidente de son conseil d'administration, Anne Lauvergeon, de ne pas respecter ses propres engagements contractuels est inadmissible et considérant que les graves conséquences d'un tel choix pèseront beaucoup trop lourdement sur les locataires, en particulier les plus modestes ;

Considérant que nous ne pouvons pas laisser les fournisseurs d'énergies mettre en difficulté les locataires et contribuer à accroître la précarité énergétique que vivent de trop nombreuses personnes dans des logements mal-isolés et parfois vétustes ;

Considérant le plan de lutte contre la précarité énergétique voté au Conseil de Paris en novembre 2021, qui prévoit un fonds de 1 000 à 1 500 euros par ménage pour l'aide aux financements de petits travaux ;

Considérant le vote d'un budget en hausse porté par les écologistes pour la rénovation énergétique des bâtiments du parc privé et pour les aides d'urgence dédiées à la précarité énergétique octroyées par le CASVP lors du Conseil de Paris en décembre 2021 ;

Considérant que les élu.e.s écologistes de Paris appellent à faire de la lutte contre la précarité énergétique un enjeu prioritaire de l'action publique parisienne, à la fois pour résorber les inégalités sociales et pour contribuer à réduire notre impact sur le climat ;

Considérant en effet qu'il est crucial de mener une politique ambitieuse en matière de politique énergétique en réduisant fortement les consommations d'énergie, en particulier d'énergies fossiles desquelles le gaz naturel fait partie et dont le modèle n'est aujourd'hui plus soutenable ;

Considérant qu'il est urgent d'établir une véritable stratégie nationale pour faire face à l'explosion des prix de l'énergie, en particulier :

- en investissant 10 milliards d'euros par an pendant 10 ans pour la rénovation énergétique*
- en mettant en place un chèque énergie de 400 euros*
- en fixant un reste à charge zéro pour les familles les plus modestes*
- en soutenant à hauteur de 10 milliards d'euros les innovations et le développement des énergies renouvelables ;*

Sur proposition de Guillaume Cot et Frédérique Dutreuil pour les écologistes, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu que :

- la Ville de Paris condamne fermement E-Pango pour ces agissements qui peuvent l'assimiler à un véritable fournisseur voyou ;**
- la Ville de Paris appelle la RIVP à prendre toutes les mesures possibles pour obtenir de la part d'E-Pango une compensation pour rupture abusive du contrat ;**
- la Ville de Paris demande à la RIVP de s'engager à reverser l'intégralité de cette compensation aux locataires ;**

- ***les locataires soient incités et accompagnés à demander une aide auprès du FSL énergie Plan climat accélération rénovation ;***
- ***la Ville de Paris rappelle au gouvernement la nécessité d'engager beaucoup plus massivement des actions pour la transition vers des énergies propres au niveau national.***

Madame la Maire donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN pour les questions diverses.

M. Alexis GOVCIYAN indique qu'il a eu l'idée de prendre la parole lorsque Madame la Maire a abordé les questions relatives à la Mairie et ce qui s'est passé pour Trévisse.

Il veut lui dire quelques mots parce qu'elle a été, comme à l'accoutumée, à la fois très complète dans la présentation de ce qui s'est passé mais aussi très modeste et très humble dans la façon dont les choses se sont passées, notamment avec son rôle et il voudrait dire quelques mots à ce sujet.

En fait, il y a une semaine, le 17 janvier 2022, le Conseil de Paris a voté la délibération concernant l'accord-cadre pour l'indemnisation des victimes de Trévisse.

Madame la Maire en a parlé tout à l'heure, mais le 17 janvier, il a vu plutôt des élus alors que Mme Delphine BÜRKLİ était d'une sobriété et d'une humanité absolues. Des élus sont intervenus pour dire tout ce qu'ils avaient fait et tout ce qui avait pu être fait pour les victimes. La différence entre ces élus et Madame la Maire, c'est que, pour eux, il s'agissait de dossiers et de technique, et l'important était de faire aboutir une procédure. Pour Madame la Maire qui est une femme qui a un sens de l'engagement et non de la posture, c'était d'abord un drame, c'étaient des hommes et des femmes et c'étaient des enfants. C'est toute cette différence qui a été exprimée ce jour-là, trois années après le début de ce procès. M. Alexis GOVCIYAN dit qu'il a eu, on ne peut pas dire la chance mais hélas, le privilège d'être à ses côtés comme certains des élus présents depuis les premières minutes pour vivre ce qu'il qualifie en deux mots : le premier, c'est l'humanité, et le second, c'est la fraternité.

M. Alexis GOVCIYAN répète qu'elle a agi avec le sens de l'humanité parce que, dès les premiers instants, pour elle, ce n'était pas qu'un drame, ce n'était pas qu'une catastrophe, ce n'était pas qu'un dossier et une procédure, c'étaient des hommes et des femmes et il y en avait beaucoup, on ne peut pas tous les citer, hélas. Mais tous ces gens ont vécu avec elle et elle a vécu avec eux depuis le 12 janvier 2019. Elle vit encore avec eux. Effectivement, ce 17 janvier 2022 a fait qu'il y a eu un avant et il y a un après.

Les élus seront effectivement très vigilants sur cet après parce que, là aussi, certains ont pris la parole pour dire qu'ils avaient tout fait, qu'ils avaient tout réglé, et c'en était même parfois indécent, d'autres disaient aussi leur honte et c'était aussi très bien. Les élus ont vécu ce moment et seront très vigilants. M. Alexis GOVCIYAN se dit persuadé que ses collègues de la majorité, dont il se fait le porte-parole, comme de l'opposition, se disent que cette vigilance devra s'opérer.

Il ajoute que ce qu'a fait Madame la Maire jusqu'à maintenant, ce qu'elle fait encore sans que les gens ne le sachent et ce qu'elle fera après, elle le fait sans le dire parce qu'elle préfère l'engagement à la posture, l'action à la seule parole. Et la parole doit accompagner l'action. C'est ce qu'il a essayé de faire ce soir parce qu'il pense que ce que Madame la Maire n'a pas dit, il était important de le dire.

M. Alexis GOVCIYAN souhaite remercier Madame la Maire au nom de tous ses collègues, lui dire qu'ils sont à ses côtés et que ce qu'elle a fait pour les uns et pour les autres ne sera jamais oublié.

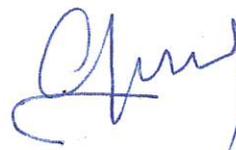
Madame la Maire le remercie et indique qu'il est difficile de prendre la parole après des mots aussi émouvants et touchants.

Madame la Maire remercie chacun pour sa présence et donne rendez-vous le 14 mars pour le prochain conseil d'arrondissement.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Conseiller de Paris



Alexis GOVCIYAN